



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-12

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 032-200073310-20240307-CS_2024_12-BF



OBJET : CA Budget AEP 2023

Membres en exercice : **26**
Membres présents : 21
Membres ayant donné procuration : **3**
Votes contre : 0
Votes pour : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le sept-mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de Monclar d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Christian DARTIGUE

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude (Pouvoir), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (Pouvoir), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud. BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Monsieur le Président du SETA donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif **2023** de l'ordonnateur pour le Budget AEP du SETA. Des précisions sont données au regard des interrogations soulevées par les membres du Comité Syndical.

Sans la présence de Monsieur le Président et sous la présidence du Vice-président, le compte administratif est adopté ainsi à l'unanimité :

RAR Dépenses :	179 400 €
RAR Recettes :	52 083,50 €
Solde Investissement :	- 13 215,79 €
Solde Fonctionnement :	- 48 858,14 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2023 AEP.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

